



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

BUDGET PRINCIPAL :

Fixation du produit des
services communaux 2025

**Délibération
n°2025/21**

7 AVRIL 2025

Date de la convocation :
1^{er} avril 2025

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de
sa transmission en
préfecture le 10 avril 2025 et
de son affichage
électronique

L'An deux mil vingt-cinq, le sept avril à 18 heures 30, le
Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de
Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, QUÈVREMONT Jean-Luc,
GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy,
TOCQUEVILLE Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, DERRIEN
Stéphanie, FONTAINE Annie, GALISSON Hubert, GOHÉ Serge,
HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX
Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique,
VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle.

Étaient absentes excusées ayant donné pouvoir :

Mme JACOB DELESCLOSE Émilie qui a donné pouvoir à
Mme MULET Mercedes, Mme FAVRY BOURGET Brigitte qui a donné
pouvoir à Mme DÉMARES Michèle.

Était absente excusée :

Mme LARGILLET Agnès.

Étaient absents :

Mme BRISON Sophie, Mme CRESSON Séverine, M. DA
SILVA Maxime, M. VINCENT Nicolas.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la
séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers votants : 24

BUDGET PRINCIPAL : Fixation du produit des services communaux 2025.

Monsieur Ahmed MERBAH, Conseiller municipal délégué aux Finances et au Budget, présente à l'assemblée le produit des services communaux proposé pour 2025 détaillé ci-dessous et rappelle que cette proposition a été examinée par la Commission des Finances-Budget lors de séance du 2 avril 2025.

QUOTIENTS FAMILIAUX 2025

Les quotients familiaux servant de base à la fixation de la participation des familles, ayant été revalorisés par délibération du 30 mars 2015, il est proposé de ne pas les actualiser pour 2025 et les reconduire à leur niveau 2024.

Proposition BP 2025	
Rappel QF 2024	QF 2025
Pavillais	Pavillais
QF < 306 €	QF < 306 €
QF < 382 €	QF < 382 €
QF < 459 €	QF < 459 €
QF < 535 €	QF < 535 €
QF < 612 €	QF < 612 €
QF < 714 €	QF < 714 €
QF < 816 €	QF < 816 €
QF < 969 €	QF < 969 €
QF < 1 122 €	QF < 1 122 €
QF > 1 122 €	QF > 1 122 €

RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS 2025

Pour 2025, il est proposé de ne pas les actualiser et les reconduire à leur niveau 2024.

RESTAURATION SCOLAIRE	Proposition BP 2025	
	Rappel Tarif 2024	Tarif 2025
Pavillais		
QF < 306 €	0,75 €	0,75 €
QF < 382 €	0,99 €	0,99 €
QF < 459 €	2,50 €	2,50 €
QF < 535 €	2,50 €	2,50 €
QF < 612 €	3,30 €	3,30 €
QF < 714 €	3,30 €	3,30 €
QF < 816 €	3,70 €	3,70 €
QF < 969 €	3,70 €	3,70 €
QF < 1 122 €	3,70 €	3,70 €
QF > 1 122 €	3,70 €	3,70 €
Hors commune < 535 €	6,00 €	6,00 €
Hors commune > 535 €	6,00 €	6,00 €
Repas personnel ville	6,00 €	6,00 €
Repas enseignants	6,10 €	6,10 €
Pénalité de non-réservation	3,00 €	3,00 €

TRANSPORTS SCOLAIRES – TARIFS 2025

Pour 2025, il est proposé de ne pas les actualiser et les reconduire à leur niveau 2024.

TRANSPORTS SCOLAIRES	Tarif 2024	Tarif 2025
Desserte du CES par la commune (VTNI) et le département :		
- À l'année scolaire	107,10 €	107,10 €
- En cours d'année (sept à déc)	107,10 €	107,10 €
- En cours d'année (à partir de janvier)	64,26 €	64,26 €
Desserte des écoles J Maillard et A Marie par la commune (minibus) et le département :		
- À l'année scolaire	107,10 €	107,10 €
- En cours d'année (sept à déc)	107,10 €	107,10 €
- En cours d'année (à partir de janvier)	64,26 €	64,26 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE – TARIFS 2025

Pour 2025, il est proposé de ne pas revaloriser ces tarifs.

ACCUEIL PERISCOLAIRE	Proposition BP 2025	
Catégorie d'usagers	Tarif 2024	Tarif 2025
Pavillais		
QF < 306 €	0,51 €	0,51 €
QF < 382 €	0,60 €	0,60 €
QF < 459 €	1,15 €	1,15 €
QF < 535 €	1,15 €	1,15 €
QF < 612 €	1,15 €	1,15 €
QF < 714 €	1,15 €	1,15 €
QF < 816 €	1,15 €	1,15 €
QF < 969 €	1,76 €	1,76 €
QF < 1 122 €	1,76 €	1,76 €
QF > 1 122 €	1,76 €	1,76 €
Hors commune < 535 €	2,61 €	2,61 €
Hors commune > 535 €	3,45 €	3,45 €
Pénalité de non-réservation ou de retard	3,00 €	3,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

PETITE ENFANCE – TARIFS 2025

La tarification des services proposés pour l'accueil occasionnel ou régulier du Multi accueil est déterminée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), qui a modifié son barème national de participation horaire des familles, depuis 2019, en l'étalant sur une période allant de 2019 à 2022. Pour 2025, la CNAF n'a pas revalorisé sa tarification. Par conséquent, il est proposé de reprendre pour 2025, la tarification 2024.

PETITE ENFANCE	PARTICIPATION HORAIRE DES FAMILLES - 2025	
Familles	Taux d'effort	Taux d'effort
	2024	2025
1 enfant	0,0619 %	0,0619 %
2 enfants	0,0516 %	0,0516 %
3 enfants	0,0413 %	0,0413 %
De 4 à 7 enfants	0,0310 %	0,0310 %
Plus de 7 enfants	0,0206 %	0,0206 %

* Taux d'effort appliqué sur les ressources mensuelles nettes des familles

Par ailleurs, il convient de préciser qu'un tarif majoré de 10 % est appliqué pour les familles hors commune selon les préconisations de la CNAF.

ENFANCE ET JEUNESSE – TARIFS 2025

Tarifs 2025 du centre de loisirs « Les 2 rivières » et Rad'O

Pour 2025, il est proposé de ne pas revaloriser ces tarifs.

CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT								
Rappel 2024					Proposition BP 2025			
Catégorie d'usagers	Repas	Demi Journée	Garderie		Repas	Demi Journée	Garderie	
			Matin	Soir			Matin	Soir
Pavillais								
QF < 306 €	0,75 €	0,25 €	0,51 €	0,77 €	0,75 €	0,25 €	0,51 €	0,77 €
QF < 382 €	0,99 €	0,93 €	0,61 €	0,88 €	0,99 €	0,93 €	0,61 €	0,88 €
QF < 459 €	2,50 €	1,30 €	1,15 €	1,74 €	2,50 €	1,30 €	1,15 €	1,74 €
QF < 535 €	2,50 €	1,71 €	1,15 €	1,74 €	2,50 €	1,71 €	1,15 €	1,74 €
QF < 612 €	3,30 €	1,80 €	1,15 €	1,74 €	3,30 €	1,80 €	1,15 €	1,74 €
QF < 714 €	3,30 €	2,17 €	1,15 €	1,74 €	3,30 €	2,17 €	1,15 €	1,74 €
QF < 816 €	3,70 €	2,40 €	1,15 €	1,74 €	3,70 €	2,40 €	1,15 €	1,74 €
QF < 969 €	3,70 €	2,90 €	1,76 €	2,58 €	3,70 €	2,90 €	1,76 €	2,58 €
QF < 1 122 €	3,70 €	3,45 €	1,76 €	2,58 €	3,70 €	3,45 €	1,76 €	2,58 €
QF > 1 122 €	3,70 €	4,15 €	1,76 €	2,58 €	3,70 €	4,15 €	1,76 €	2,58 €
Hors commune < 535 €	6,00 €	5,95 €	2,61 €	3,89 €	6,00 €	5,95 €	2,61 €	3,89 €
Hors commune > 535 €	6,00 €	7,72 €	3,45 €	5,19 €	6,00 €	7,72 €	3,45 €	5,19 €
Pénalité de non-réservation ou de retard	3,00 €				3,00 €			

Pour 2025, il est proposé de ne pas revaloriser les aides 2024 de la Ville aux familles pour les classes de découverte, les colonies, les camps vacances, et les séjours scolaires, conformément au tableau ci-dessous :

CLASSES DE DECOUVERTE	Proposition BP 2025	
	Aide Ville (par jour)	Aide Ville (par jour)
	2024	2025
QF < 306 €	18,08 €	18,08 €
QF < 382 €	18,08 €	18,08 €
QF < 459 €	18,08 €	18,08 €
QF < 535 €	18,08 €	18,08 €
QF < 612 €	11,81 €	11,81 €
QF < 714 €	11,79 €	11,79 €
QF < 816 €	9,11 €	9,11 €
QF < 969 €	9,11 €	9,11 €
QF < 1 122 €	5,41 €	5,41 €
QF > 1 122 €	0,00 €	0,00 €

COLONIES - CAMP VACANCES - SEJOURS SCOLAIRES	Proposition BP 2025	
	Aide Ville (par jour)	Aide Ville (par jour)
	2024	2025
QF < 306 €	8,25 €	8,25 €
QF < 382 €	8,25 €	8,25 €
QF < 459 €	8,25 €	8,25 €
QF < 535 €	8,25 €	8,25 €
QF < 612 €	6,48 €	6,48 €
QF < 714 €	6,48 €	6,48 €
QF < 816 €	5,49 €	5,49 €
QF < 969 €	5,49 €	5,49 €
QF < 1 122 €	3,73 €	3,73 €
QF > 1 122 €	0,00 €	0,00 €

ESPACE MULTIMEDIAS - TARIFS 2025

Il est proposé en 2025, de ne pas revaloriser ces tarifs.

ESPACE MULTIMEDIA	Proposition BP 2025	
	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Prestations		
Utilisation Internet / Heure	1,05 €	1,05 €
Carte de 10 heures	5,10 €	5,10 €
Abonnement illimité / an	12,25 €	12,25 €
Impression la feuille	0,15 €	0,15 €
Forfait initiation informatique (10H) pour les pavillais ou asso pavillaises	26,05 €	26,05 €

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

MARCHÉ ET FOIRES – TARIFS 2025

Pour 2025, il est proposé de ne pas revaloriser ces tarifs.

MARCHÉ ET FOIRES	Proposition BP 2025	
	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Droits de place du marché		
Le mètre linéaire	0,82 €	0,82 €
Le mètre linéaire pour abonnement au trimestre	8,16 €	8,16 €
Raccordement électrique	3,14 €	3,14 €
Droits de place des foires		
Par m ² et jour d'ouverture	0,52 €	0,52 €

SERVICE FUNÉRAIRE – TARIFS 2025

Il est proposé de ne pas actualiser ces tarifs en 2025.

SERVICE FUNÉRAIRE	Proposition BP 2025	
	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Concessions pour 2m ² de terrain		
Trentenaire	239,11 €	239,11 €
Temporaire de 15 ans	157,50 €	157,50 €
Renouvellement de 10 ans	100,98 €	100,98 €
Concessions pour 1m ² de terrain		
Trentenaire	90,34 €	90,34 €
Temporaire de 15 ans	82,94 €	82,94 €
Concessions au columbarium		
Trentenaire	999,90 €	999,90 €
Temporaire de 15 ans	761,42 €	761,42 €
Renouvellement concessions au columbarium		
Trentenaire	319,98 €	319,98 €
Temporaire de 15 ans	213,31 €	213,31 €

La Commission Finances-Budget ayant rendu un avis favorable dans sa séance du 2 avril 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés par 24 voix « pour », 0 « contre » et 0 « abstention », décide :

- De ne pas actualiser les montants des quotients familiaux pour 2025 ;
- De ne pas revaloriser les tarifs de la restauration scolaire pour 2025 ;
- De ne pas revaloriser pour 2025 les tarifs du transport scolaire ;
- De ne pas revaloriser les tarifs 2025 de l'accueil périscolaire ;
- De ne pas revaloriser pour 2025 la tarification des services proposés pour l'accueil occasionnel ou régulier du multi-accueil conformément au barème national de participation horaire des familles (taux d'effort) arrêté par la CNAF ;

- De ne pas revaloriser les tarifs pour 2025 du centre de loisirs « Les 2 rivières » et « Rad'O » ;
- De ne pas revaloriser les aides 2025 de la commune aux familles, pour les colonies, les camps vacances, les séjours scolaires et les classes de découverte ;
- D'appliquer pour 2025 les tarifs de l'espace multimédias tels que figurants dans le tableau ci-dessus ;
- De ne pas revaloriser en 2025 les droits de place du marché et des foires ;
- De ne pas revaloriser en 2025 les tarifs funéraires ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com